



## Niveaux de vie en Champagne-Ardenne D'importantes disparités entre les villes et leur périphérie

**E**n 2012, le niveau de vie des Champardennais est l'un des plus faibles des régions de France métropolitaine. En particulier, le niveau de vie des habitants des grandes villes est moindre qu'au niveau national. Les populations les plus aisées de la région sont plus présentes en périphérie des villes qu'en France métropolitaine. Elles sont plus souvent composées de propriétaires ou de personnes âgées de 50 à 74 ans. Ainsi, le niveau de vie médian des Champardennais résidant dans les couronnes des villes, est proche, voire supérieur à la moyenne métropolitaine. Les zones rurales, isolées ou éloignées de l'influence des villes, assez pauvres au niveau national, bénéficient dans la région de niveaux de vie plus élevés grâce à l'économie du champagne.

Anh Van Lu, Monique Saliou, Insee

Un nouveau dispositif permet désormais une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à la commune. Ce dispositif, le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) (*sources*), offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire.

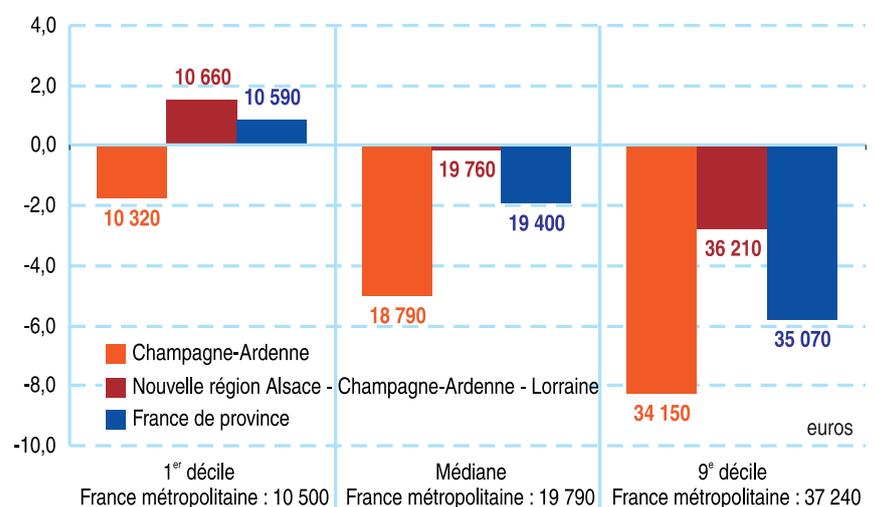
### Un niveau de vie moindre en Champagne-Ardenne qu'en France

En 2012, la moitié des Champardennais ont un niveau de vie (*définitions*) annuel inférieur à 18 790 euros (*figure 1*), soit 1 000 euros de moins (-5,0 %) que la moitié de la population de France métropolitaine (19 790 euros), et 610 euros de moins (-3,2 %) que celle de France de province (19 400 euros). Le niveau de vie médian de la région est parmi les moins élevés de la France métropolitaine. Seuls ceux des habitants de Corse, du Languedoc-Roussillon, du Limousin et du Nord - Pas-de-Calais sont plus faibles.

Au sein de la région, la Marne se distingue avec un niveau de vie médian de ses habitants (19 750 euros) supérieur au niveau régional et proche du niveau national. Les trois autres départements se

situent bien en deçà, avec des niveaux de vie médians de 18 690 euros dans l'Aube, de 18 180 euros en Haute-Marne et de 17 620 euros dans les Ardennes.

**1** Distribution des niveaux de vie en Champagne-Ardenne, dans la nouvelle région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine et en France



Lecture : en 2012, la moitié des habitants de Champagne-Ardenne a un niveau de vie inférieur à 18 790 euros (médiane). Ce montant annuel est inférieur de 5,0 % à celui de la France métropolitaine (19 790 euros).

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

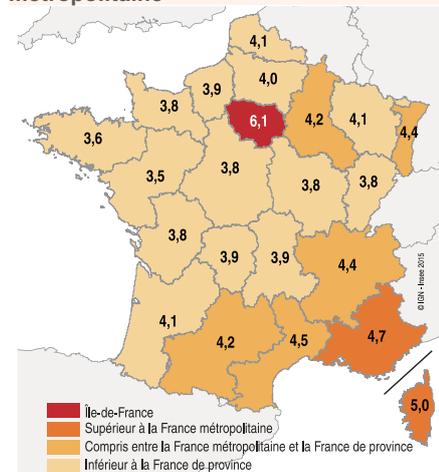
## Plus de Champardennais sous le seuil de pauvreté qu'en moyenne nationale

En 2012, le taux de pauvreté en Champagne-Ardenne, c'est-à-dire la part de la population dont le niveau de vie est en deçà du seuil de pauvreté (11 870 euros par an) (*définitions*), s'élève à 15,4 %. Il est supérieur de 1,1 point à celui de France métropolitaine (14,3 %) et de 1,3 point à celui de France de province (14,1 %). Il positionne la Champagne-Ardenne au 6<sup>e</sup> rang métropolitain, après la Picardie (15,6 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,9 %), et les régions où le taux culmine autour de 20 % (Corse, Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon). À l'opposé, les taux de la Bretagne et du Pays de la Loire, de moins de 11 %, sont les plus faibles. Parmi les départements de la région, le taux ardennais (19,3 %) est le plus élevé, soit le 9<sup>e</sup> des départements métropolitains. Il est supérieur de 5,7 points à celui de la Marne (13,6 %), qui se situe au 55<sup>e</sup> rang des départements métropolitains. Proches de la moyenne régionale, les taux de la Haute-Marne (15,6 %) et de l'Aube (15,1 %) sont supérieurs respectivement de +1,3 point et de +0,8 point à la moyenne métropolitaine.

## Des inégalités de revenus plus marquées que dans les autres régions du nord

Au sein des régions, les disparités de revenus sont importantes, mais les écarts les plus marqués se situent en Île-de-France et dans les régions du pourtour méditerranéen (*figure 2*). Les revenus disponibles (*définitions*) cumulés des 20 % de la population la plus riche sont 6,1 fois plus importants que ceux des 20 % de la population la moins

### 2 Indicateur d'inégalité de revenus disponibles dans les régions de France métropolitaine



Lecture : en Champagne-Ardenne, l'indicateur d'inégalité de revenus, qui correspond au rapport entre l'ensemble des revenus disponibles cumulés des 20 % de la population la plus riche et celui des 20 % de la population la plus pauvre est de 4,2. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

## Pauvreté et niveaux de vie de la nouvelle région

### Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine : proches de la moyenne nationale

La réforme territoriale, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, fusionne la Champagne-Ardenne avec l'Alsace et la Lorraine (ACAL, dans l'ordre alphabétique énoncé par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale). Les niveaux de vie et les taux de pauvreté diffèrent fortement entre ces trois régions. En Alsace, le niveau de vie médian (21 300 euros) est le plus élevé après celui d'Île-de-France et le taux de pauvreté (11,8 %) est parmi les plus faibles. À l'inverse, en Lorraine, le taux de pauvreté (14,6 %) est légèrement plus élevé que la moyenne métropolitaine et le niveau de vie médian inférieur (19 250 euros). Le taux de pauvreté de la nouvelle région ACAL s'établit à 13,8 % de la population en 2012 et le niveau de vie médian à 19 760 euros, soit des niveaux proches des moyennes nationales.

aisée en Île-de-France, 4,5 fois en Languedoc-Roussillon, 4,7 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 5,0 en Corse. Ce rapport est de 4,2 en Champagne-Ardenne, compris entre celui de la France métropolitaine (4,5) et de la France de province (4,1), et au 8<sup>e</sup> rang des régions ayant les plus fortes inégalités de revenus. Au sein de la moitié nord de la France, l'Alsace est également plus inégalitaire : avec un indicateur de 4,4, elle se situe au 6<sup>e</sup> rang des régions.

### Un niveau de vie plus élevé dans les couronnes périurbaines que dans les pôles

Les niveaux de vie sont également assez hétérogènes au sein du territoire champardennais (*figure 3*). Dans les espaces urbains, les couronnes périurbaines des villes concentrent les populations les plus riches. Comme en France métropolitaine, le niveau de vie médian des habitants des couronnes est plus élevé que dans les pôles. L'écart entre couronnes et pôles est de +2 990 euros pour les grands pôles de la région que sont Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Épernay, Reims, Saint-Dizier, Sedan et Troyes. Il est de +3 060 euros pour les moyens pôles que sont Rethel, Romilly et Vitry-le-François et de +2 430 euros pour les petits pôles, comme Givet dans les Ardennes, Dormans dans la Marne, Bar-sur-Aube dans l'Aube ou encore Nogent en Haute-Marne.

Le phénomène de périurbanisation (*définitions*) tend à regrouper les catégories de population les plus aisées à la périphérie des villes. Les personnes en couple sans enfant ont un niveau de vie médian supérieur de 3 030 euros à celui de l'ensemble de la population. Ils représentent 30,0 % de la population des couronnes périurbaines au lieu de 26,0 % dans l'ensemble de la Champagne-Ardenne. De même, la population des ménages dont le référent fiscal a entre 50 et 74 ans et celle des ménages propriétaires de leur logement représentent respectivement 44,0 % et 77,8 % de la population des couronnes périurbaines, soit plus que les moyennes régionales. L'écart est notamment de +19,8 points pour les propriétaires. Pour ces catégories, les niveaux de vie

médians sont plus élevés que le niveau régional : +2 080 euros pour les personnes de 50 à 59 ans, +1 550 euros pour celles de 60 à 74 ans et +2 730 euros pour les propriétaires. À l'inverse, les habitants les plus pauvres sont davantage présents dans les pôles, quelle que soit leur taille. La population des ménages jeunes, dont le niveau de vie médian par habitant (16 060 euros) est inférieur de 2 730 euros au niveau régional, y sont plus présents (12,0 %) que sur l'ensemble du territoire de la région (9,4 %). Les personnes locataires de leur logement représentent 57,0 % de la population des pôles, contre 42,0 % en Champagne-Ardenne. Ils ont un niveau de vie médian de 15 020 euros, soit 3 770 euros de moins que celui de l'ensemble de la population régionale.

### Des couronnes plus riches, des villes plus pauvres qu'en France

Les habitants des couronnes périurbaines de Champagne-Ardenne disposent d'un niveau de vie médian supérieur à ceux des couronnes périurbaines de France métropolitaine : l'écart avec la France métropolitaine diminue avec la taille des pôles. Les niveaux de vie sont très proches entre les couronnes des grands pôles de la région et ceux de France métropolitaine (-60 euros). La différence est plus importante pour les pôles moyens, et plus encore pour les petits pôles de la région). En revanche, le niveau de vie est inférieur dans les pôles de la région que dans ceux du territoire national, avec des écarts de -960 euros pour les grands pôles, -1 680 euros pour les pôles moyens et -1 010 euros pour les petits. Ces écarts s'expliquent par une surreprésentation plus forte en Champagne-Ardenne qu'en moyenne nationale, des populations les plus fragiles dans les pôles et des populations plutôt aisées à la périphérie des villes. D'une part, la population des jeunes ménages (+1,8 point) ou celle des ménages locataires (+7,9 points) sont plus présentes dans les pôles de la région qu'en France métropolitaine. D'autre part, les proportions d'habitants en couple sans enfant (+2,3 points) ou de population âgée de 50 à 74 ans (+1,7 point) sont plus importantes

### 3 Niveaux de vie en région Champagne-Ardenne et en France métropolitaine selon la typologie des aires urbaines

	Champagne-Ardenne				France métropolitaine			
	Part de la population (*)	1 <sup>er</sup> décile	Médiane	9 <sup>e</sup> décile	Part de la population (*)	1 <sup>er</sup> décile	Médiane	9 <sup>e</sup> décile
	(en %)	(en €)	(en €)	(en €)	(en %)	(en €)	(en €)	(en €)
Grand pôle	41,1	9 450	17 930	33 280	57,8	9 960	19 890	39 550
Couronne d'un grand pôle	20,8	12 360	20 920	36 850	19,6	12 300	20 980	36 080
Commune multipolarisée des grandes aires urbaines	4,9	11 270	19 670	35 180	5,3	11 230	19 380	32 970
Moyen pôle	4,0	9 150	16 770	29 420	2,8	10 240	18 450	32 980
Couronne d'un moyen pôle	2,0	11 990	19 820	33 570	0,6	11 680	19 350	32 060
Petit pôle	7,2	9 560	17 220	30 360	3,6	10 300	18 230	32 020
Couronne d'un petit pôle	0,9	11 790	19 650	34 300	0,3	11 120	19 010	31 860
Autre commune multipolarisée	11,0	11 020	18 860	33 220	5,4	10 900	18 610	31 200
Commune isolée hors influence des pôles	8,1	10 650	18 810	37 230	4,5	10 000	17 940	31 920
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>10 320</b>	<b>18 790</b>	<b>34 150</b>	<b>100,0</b>	<b>10 500</b>	<b>19 790</b>	<b>37 240</b>

(\*) Population des ménages fiscaux.

Lecture : en Champagne-Ardenne, 41,1 % de la population des ménages fiscaux résident dans un grand pôle. Les 10 % d'entre eux les plus pauvres disposent d'un niveau de vie inférieur à 9 450 euros (1<sup>er</sup> décile). La moitié d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur à 17 930 euros (médiane). Les 10 % d'entre eux les plus riches disposent d'un niveau de vie supérieur à 33 280 euros (9<sup>e</sup> décile).

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

dans les couronnes périurbaines de la région que dans celles du territoire national.

Des disparités assez fortes existent aussi entre les différents territoires : parmi les petites aires près de 6 000 euros séparent le niveau de vie médian de l'aire de Revin (15 590 euros) de celui de Vertus (21 520 euros). Parmi les huit grandes aires urbaines de la région (*définitions*), celle de Sedan a le niveau de vie médian le plus faible (16 730 euros), à l'opposé de celle de Reims dont le niveau de vie se situe à 19 800 euros, soit 3 000 de plus.

Si l'on ne considère que les villes centres de ces espaces, le niveau de vie médian à Reims est de 17 690 euros, soit le troisième des principales villes de la région après Chaumont (18 660) et Épernay (17 800), tout juste devant celui de Châlons-en Champagne (17 680), puis de Troyes (16 440). À l'opposé, le niveau de vie des habitants est le plus faible à Sedan (14 870 euros).

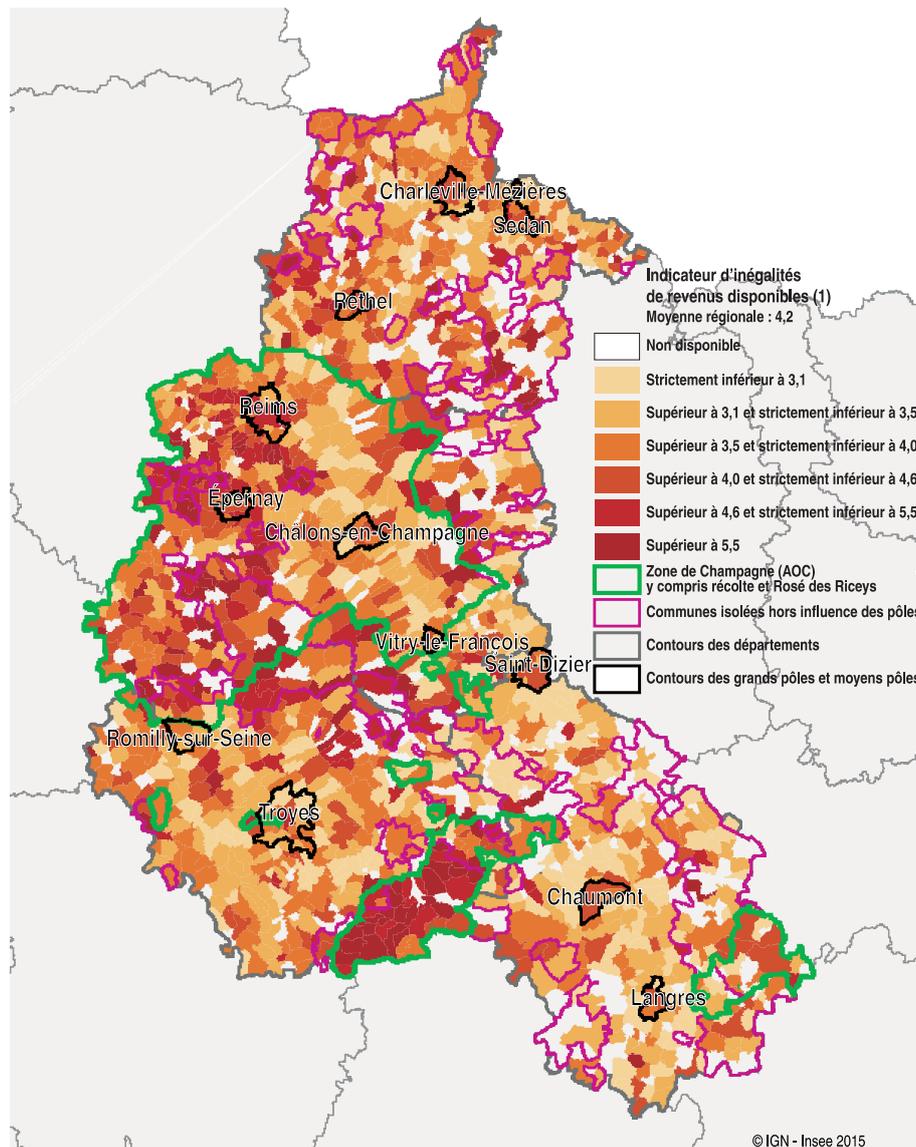
#### Les zones isolées bénéficient de l'économie du champagne

Outre la périurbanisation, les niveaux de vie dans les territoires de la région sont également fortement liés à la présence d'activités relatives au champagne. Ainsi, le niveau de vie minimum de 10 % de la population la plus riche, est nettement plus élevé dans les communes isolées hors influence des pôles de Champagne-Ardenne (37 230 euros) que dans celles de France métropolitaine (31 920 euros). Seule la Franche-Comté est dans une situation similaire, probablement en raison de la présence de vignobles dans des espaces éloignés des villes. Les importantes zones hors influence des villes situées au sud d'Épernay et dans le sud de l'Aube présentent de fortes inégalités de revenus, qui témoignent de la présence de hauts revenus liés au champagne (*figure 4*). Elles correspondent aux territoires couverts par les cultures de vignes de champagne AOC et concentrant de nombreux établissements producteurs.

Ainsi, l'économie du champagne renforce le niveau de vie médian dans les espaces éloignés ou hors influence des pôles. Il y est proche (18 810 euros) de la moyenne

régionale (18 790 euros), alors que les habitants de ces zones en France métropolitaine disposent d'un niveau de vie médian plus faible (17 940 euros). ■

### 4 Inégalités de revenus disponibles dans les communes de Champagne-Ardenne



(1) L'indicateur d'inégalité de revenus disponibles d'une commune correspond au rapport entre l'ensemble des revenus disponibles cumulés des 20 % de sa population la plus riche et celui des 20 % de sa population la plus pauvre.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 - INAG 2012, Draaf Champagne-Ardenne (Srise)

## Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux de la Cnaf et de la Cnav portent uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels.

Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris les prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Ce faisant, le dispositif Filosofi remplace les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL), qu'il englobe et Revenus disponibles localisés (RDL) (qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des **ménages fiscaux** ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un **ménage fiscal jeune**, est un ménage dont le référent fiscal est âgé strictement de moins de 30 ans.

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

## Définitions

- Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).
- **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.
- La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou **niveau de vie médian**) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.
- Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1<sup>er</sup> décile, les 10 % les plus riches sont au-dessus du 9<sup>e</sup> décile.
- **Pauvreté monétaire** : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon les conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé, à partir de Filosofi, à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros).
- Le **taux de pauvreté** correspond à la part des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté métropolitain.
- L'**indicateur d'inégalité de revenus disponibles** rapporte la masse des revenus disponibles des 20 % d'individus les plus favorisés à celle détenue par les 20 % de personnes les moins aisées. Plus le ratio est élevé, plus les inégalités sont grandes.
- Selon le **zonage en aire urbaine**, une **aire** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les **autres communes multipolarisées** sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes). Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.
- La **périurbanisation** désigne le phénomène d'installation des populations à la périphérie des pôles urbains.

Insee Champagne-Ardenne

10 rue Édouard Mignot  
CS 10048  
51721 Reims Cedex

Directrice de la publication :

Laurence Bloch

Rédacteur en chef :

David Bates

ISSN 2416-8025

© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- « La pauvreté en Champagne-Ardenne : la crise accentue la pauvreté et les disparités », H. Loiseau, M. Saliou, A. Wallaert, [Insee flash n°176](#) - décembre 2013
- « L'observation sociale des territoires de Champagne-Ardenne : une répartition inégale des situations de précarité », H. Loiseau, M. Saliou, [Insee flash n°164](#) - novembre 2012
- « 8,8 millions de pauvres en 2012 : les deux tiers sont dans les grands pôles urbains », A.-T. Aerts, S. Chirazi, L. Cros, [Insee première n°1552](#) - juin 2015

